

SEMAINE BLEUE

L'HAD

L'HOSPITALISATION À DOMICILE

COMME À L'HÔPITAL, MAIS À LA MAISON

L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) EST LA PARFAITE ALTERNATIVE À UNE HOSPITALISATION EN ÉTABLISSEMENT. QUE CELA SOIT POUR UNE QUESTION DE COÛT OU DE CONFORT, CETTE SOLUTION PERMET UNE PRISE EN CHARGE PAR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE LIEU DE VIE DU PATIENT. L'HAD A POUR VOCATION D'ÉVITER L'HOSPITALISATION. À LA RÉUNION, DEUX ASSOCIATIONS PROPOSENT CE SERVICE : L'ASDR ET L'ARAR. **E.A.**

La prise en charge se fait sur demande du médecin traitant ou hospitalier, en accord avec le médecin coordinateur du service d'HAD. Même si une grosse majorité des patients concernés sont des

personnes âgées, tout un chacun peut bénéficier d'une HAD, si les membres du foyer du patient acceptent qu'il soit soigné chez eux. La qualité des soins proposés est conforme à celle fournie en hôpitaux tout en offrant la

possibilité d'une meilleure qualité de vie dans l'environnement habituel du bénéficiaire. Elle s'adresse aux patients qui nécessitent des soins liés à des soins palliatifs et de douleur, de plaies, ou de gériatrie lourde.

A SAVOIR:

En cas d'urgence, les soirs, week-ends et jours fériés, une astreinte téléphonique médicale et pharmaceutique est mise en place par l'ASDR.

ÇA COÛTE COMBIEN ?

L'Hospitalisation à domicile fonctionne comme n'importe qu'elle autre prescription médicale. Le patient doit présenter sa carte de CMU ou de mutuelle afin de ne pas avoir à régler de frais.



DE GAUCHE À DROITE: YVETTE CORVEZ, CADRE DE SANTÉ - AURÉLIE BROG, INFIRMIÈRE COORDINATRICE ET MURIELLE RUBENS, ASSISTANTE SOCIALE DE L'ASDR

2 ASSOCIATIONS PROPOSENT CE SERVICE : L'ASDR ET L'ARAR



LES PREMIERS PAS AVEC L'HAD

À la réception de l'ordonnance du médecin, une infirmière coordinatrice se rend dans le centre hospitalier où a été admis le patient. Elle échange d'abord avec l'équipe médicale qui s'occupe de lui et prend connaissance de son dossier. Elle rencontre aussi le patient pour la première fois. Un deuxième rendez-vous à lieu mais cette fois-ci au domicile de la famille. **C'est à ce moment-là qu'une évaluation des aidants est réalisée afin de s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour une bonne prise en charge du malade.** "Je suis le patient depuis son départ de l'hôpital jusqu'à la fin de son HAD", nous explique Aurélie Brog, infirmière coordinatrice de l'ASDR. "Je me charge de faire le lien entre nos différents prestataires et la famille, je veille à ce que chaque professionnel respecte sa mission". Elle se déplace au domicile des patients au minimum 1 fois par semaine. Un suivi assidu est essentiel pour garantir la qualité et la sécurité promis par l'ASDR.



LA PROMESSE : QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Les professionnels de l'ASDR sont garants de la qualité des soins et de la sécurité de leurs patients. Yvette Corvez, cadre de santé de l'ASDR, insiste sur ce point. "Nous travaillons avec toute une équipe de professionnels : des infirmiers libéraux, des kinésithérapeutes, des diététiciens, des psychologues, des médecins, des assistantes sociales... qui peuvent intervenir auprès de nos patients." Cela vise à faciliter les prises de contact et les démarches de la famille. Les transports liés aux examens médicaux sont pris en charge tout comme les médicaments. **"Nous avons notre propre pharmacie en interne," indique Yvette Corvez, "cela permet d'assurer les livraisons à domicile chaque jour !".** Ainsi il n'est plus nécessaire de se déplacer en pharmacie. Les médecins traitent et hospitalier continuent de suivre leur patient. L'association, elle, veillera à adapter, si besoin, son traitement sans que la famille ait à mener plusieurs démarches.



DES AIDES ET UNE ÉCOUTE POUR LES FAMILLES

Ce dispositif n'est pas imposé aux familles, l'HAD est un choix. **Une assistante sociale se charge d'intervenir auprès des futurs aidants afin de s'assurer de leur disponibilité et de leur force physique et psychologique.** Car il faut murement se préparer à accueillir un malade à la maison. Murielle Rubens, assistante sociale à l'ASDR nous explique que le plus contraignant pour la famille est de médicaliser son foyer. "On fait venir l'hôpital à la maison avec le lit, les médicaments, les perfusions, ça peut inquiéter certains". Alors elle est là pour s'assurer que les choses se déroulent dans le plus de sérénité possible. Elle décèle tout signe de surmenage. "On a un rôle d'accompagnement envers les aidants. Des aides financières et humaines existent et des solutions pour les soulager au quotidien aussi." En cas d'épuisement les aidants peuvent bénéficier d'une aide à domicile, de l'hospitalisation de la personne souffrante ou encore de la formule répits repos.

LES POINTS FORTS

1

Être soigné chez soi et pouvoir garder les infirmiers libéraux qui vous suivent habituellement.

2

Bénéficier de soins équivalents à ceux prodigués en centre hospitaliers.

3

Livraison à domicile des médicaments et du matériel médical.

4

Prise en charge totale des démarches par l'ASDR.

5

Profiter de conseils de différents intervenants (diététicien, assistante sociale, psychologue...)